

Procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2022

Étaient présents :

Mesdames ANTONIO Nelly, Éva BLOUIN, BEMBARON Karine, Laetitia BOUCHON, Marie-Christine JOLY et MIGUEZ Cristina.

Messieurs MARICHEZ Henri, MARINI Raymond, Carlos NETO, NOGARET Jacques.

Étaient absents représentés :

M SZYSZKA Jean-lou a donné pouvoir à M NETO Carlos.

M RAEL Mathieu a donné pouvoir à MME MIGUEZ Cristina.

M SPINELLI Frédéric a donné pouvoir à MME ANTONIO Nelly.

Étaient absents non représentés MME BENDIMRED Latifa et M OSTROWSKI Christian

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du 16 juin 2022,
2. Vente des terrains à la Société FONCIERE SL
3. Questions Diverses.

Le quorum étant atteint Monsieur NETO ouvre la séance à 20h30.

Madame Joly est désignée Scrutateur.

Madame Blouin secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal du 16 juin 2022

Monsieur NETO, premier Adjoint, présente le Procès-Verbal du 16 juin 2022 et propose son approbation.

Monsieur MARICHEZ qui avait été désigné comme secrétaire de séance demande à faire une déclaration préliminaire et que cette dernière soit mentionnée au dit PV.

« Le procès-verbal reflétait la volonté de l'ensemble du conseil municipal sur la conduite à tenir par rapport aux tensions et incompréhensions connues au niveau des Associations. Une méthode de médiation étant votée. C'est ce que le PV originel du secrétaire de séance reflétait fidèlement.

Or sans concertation aucune avec le rédacteur le texte a été modifié. Ce me semble à tout le moins discourtois.

Je tenais à en informer le Conseil et demande que cette protestation soit jointe au compte-rendu. »

Les membres du Conseil en conviennent à l'unanimité.

Sous cette réserve, le Procès-verbal est approuvé à l'Unanimité.

2- Vente des terrains à la Société Foncière SL

a-

Comme cela avait été évoqué lors de précédents conseils municipaux, un certain nombre de parcelles, par ailleurs entretenues par les services techniques de la commune, n'avaient plus de propriétaires connus depuis des décennies et les services fiscaux n'en percevaient aucun impôt foncier. Le principe avait été acté de lancer une procédure permettant leur transmission au domaine communal. Concernant les parcelles de la rue de Charny, leur rétrocession moyennant compensation financière au profit de la collectivité devrait permettre à la société foncière SL « Le Fruitier » de parfaire ses installations.

Approuvé à l'unanimité

b-

Madame Éva BLOUIN et Monsieur Carlos NETO présentent au Conseil Municipal les modalités de vente des terrains communaux cadastrés W145 de 21m², W146 de 41m², W147 de 88m², W148 de 70 m², W149 de 149 m², W150 DE 187 m², W151 de 23 m² situés rue de Charny dans le nouveau lotissement LES FRUITIERS d'une superficie de 570 m².

Après consultation du service « des Domaines » la vente desdits terrains est proposée au prix de 55 000 €.

Approuvé à l'unanimité

3- Questions diverses

- Recette exceptionnelle

Il a été fait mention au point précédent d'une recette exceptionnelle correspondant la future vente des terrains de la commune.

Madame Blouin propose au conseil municipal d'affecter cette somme à la section « Investissement » et propose que le projet de construction d'un CityPark lui soit dédié

Le conseil municipal approuve à l'Unanimité.

- Animation « Dinosaurs World »

Monsieur NETO explique au Conseil que la Municipalité a mis à disposition la Pelouse du parc des Bienvenus à l'attraction « Dinosaurs World » pour une durée de 15 jours.

Cette mise à disposition s'est faite à titre gracieux sous condition que les propriétaires soient en autonomie sur l'ensemble des fluides.

Il a été offert une visite gratuite aux enfants fréquentant le Centre aéré.

- Poteaux rue de Moulignon

Plusieurs membres du Conseil Municipal s'interrogent sur la présence de poteaux rue de Moulignon.

Monsieur NETO explique qu'il s'agit de poteaux provisoires relatifs au chantier en cours sur la commune.

- Chantier de construction de la nouvelle cantine

Monsieur NETO explique au conseil que la fin de chantier risque de souffrir du manque de matériaux dû au contexte international. La première quinzaine de septembre reste un délai raisonnable.

- Dégradation rue de Pilouvet

Madame MIGUEZ interpelle le conseil sur de nouvelles dégradations sises rue de Pilouvet en date du 7 juillet 2022.

Monsieur NETO informe l'ensemble du Conseil que l'achat de caméras reste à l'étude.

- Dépôts sauvages

L'ensemble du Conseil municipal convient que la situation des « dépôts sauvages » reste problématique.

Monsieur Marini rappelle que « tout dépôt au niveau des ensembles collectifs » sera facturé aux bailleurs.

- Horloge

Le 7 juillet dernier a été procédé à la réparation de l'Horloge de notre Église.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur NETO lève la séance à 21h30.